

**Le minimum garanti dans la théorie économique
et dans les textes réglementaires internationaux**

**الحد الأدنى المضمون في النظرية الاقتصادية
وفي النصوص التنظيمية الدولية**

**The minimum guaranteed in theory Economic
and in international regulatory texts**

Hassiba CHERIFI* & Malika MANSOUR**

cherifi.hassiba@univ-alger3.dz

mansour.malika@cu-tipaza.dz

Date de réception de

Date d'acceptation de

l'article: 30-08-2022

la publication: 12-10-2022

Abstract:

Liberal and neoliberal theories are recalled in International Labor Office (ILO) texts and serve as a theoretical foundation for understanding the effects of the increase in the minimum wage on employment and unemployment. The subject of this article is the treatment of the minimum wage in economic theory as well as in international regulatory texts.

Key words: Minimum wage, Needs, Economics theories, Employment, Unemployment.

* Université Alger 3 (Algérie) - Maitre de conférences (A)
hassibacherifi5@gmail.com (Corresponding)

** Centre Universitaire de Tipaza (Algérie) - Maitre de conférences (A)
Malika280611@gmail.com

ملخص:

لتعريف وتحديد المعايير الأساسية لتحديد الحد الأدنى للأجور، يتم استدعاء النظريات الليبرالية والنيوليبرالية في نصوص منظمة العمل الدولية والتي تعمل كأساس نظري لفهم آثار الزيادة في الحد الأدنى للأجور على العمالة والبطالة. موضوع هذا المقال هو معالجة الحد الأدنى للأجور في النظرية الاقتصادية وكذلك في النصوص التنظيمية الدولية.

الكلمات المفتاحية: الحد الأدنى للأجور، الاحتياجات، النظريات الاقتصادية، العمالة، البطالة.

Résumé:

Les théories libérales et néolibérales sont rappelées dans les textes du Bureau International du Travail (BIT) et servent de soubassement théorique pour comprendre les effets de l'augmentation du salaire minimum sur l'emploi et le chômage. L'objet de cet article est le traitement du salaire minimum dans la théorie économique ainsi que dans les textes réglementaires internationaux.

Mots clés: Salaire minimum, Besoins, Théories économiques, Emploi, Chômage.

Plan:

Introduction

1) Salaire dans la théorie économique

1-1) Conception selon D. RICARDO & K. MARX

1-2) Conception selon Néoclassique & M. FRIEDMAN

2) Réglementation internationale du salaire minimum

2-1) Fonctions, méthodes et critères de fixation

2-2) Effets économiques de la fixation

Conclusion

Introduction:

Pour les besoins de la rédaction de cet article, nous avons dû nous appuyer sur les sources de première main des principaux représentants des Ecoles classique, marxiste, néoclassique et néolibérale. Pour traiter du salaire minimum dans la théorie économique, nous avons choisi les représentants suivants: RICARDO pour l'Ecole classique anglaise, à laquelle nous avons rattaché la vision de SMITH, car elle la complète. MARX pour l'Ecole marxiste. La vision de l'Ecole néoclassique traditionnelle ou libérale, Nous n'avons pas choisi un penseur précis dans cette école, car elle est composée de plusieurs courants qui ont une vision commune sur le salaire minimum). FRIEDMAN pour la théorie néolibérale. Comme nous avons recouru aux ouvrages de l'Organisation Internationale du Travail qui regroupent les textes réglementaires internationaux.

L'objet de cet article est le traitement du salaire minimum dans la théorie économique ainsi que dans les textes réglementaires internationaux, selon la problématique suivante: **Comment une Ecole particulière situe, conçoit, aborde et traite le salaire minimum? Et quelles sont les visions théoriques des penseurs ou des Ecoles qui ont servi de base à l'élaboration des textes réglementaires internationaux sur le salaire minimum?**

1) Le Salaire minimum dans la théorie économique:

Les théories du salaire d'efficiencia ont à la fin du 20e siècle attiré l'attention sur les relations entre salaires et productivité, car le niveau des salaires est une variable économique trop importante pour qu'elle n'ait pas fait l'objet de l'attention des économistes depuis les origines¹. Les manuels d'économie supposent fréquemment qu'un agent unique, le gouvernement, dispose de la souveraineté pour décider d'accroître les dépenses, de réduire les impôts, d'élever le taux d'intérêt, de manipuler les taux de change ou encore d'introduire un salaire minimum².

1-1) Conception selon D. RICARDO & K. MARX:

La théorie de la valeur-travail élaborée par l'économiste anglais David RICARDO* a rapidement été mise à profit par les théoriciens socialistes afin de démontrer l'iniquité du salariat et pour donner une base à un système socialiste de production et d'échange; Karl MARX** l'a subséquemment développée à titre d'explication de l'ensemble du processus de la production capitaliste, il en a fait le principe de la lutte des classes. Rédigée dans une perspective contextualité, cette thèse vise donc à démontrer minutieusement, par la théorie et par l'histoire à la fois, que MARX emploie

* *Économiste britannique (1772-1823), considéré comme l'un des symboles les plus éminents de l'école classique, auteur de l'un des livres les plus importants de l'histoire de l'économie politique "Principles of Political Economy and Taxation", et auteur de plusieurs théories économiques, dont la plus célèbre est la théorie des "avantages comparatifs" dans le domaine du commerce international.*

** *Économiste (1818-1883), père de la théorie marxiste, sa pensée combine les idées économiques des classiques anglais, notamment de David RICARDO, les idées politiques des socialistes français et les idées philosophiques allemandes. Il donne une interprétation politique à l'analyse économique de D. RICARDO divisant la société en classes sociales.*

intentionnellement la théorie économique ricardienne dans le Capital afin de convaincre son premier public, principalement composé des membres de l'école historique d'économie politique allemande, de l'antagonisme nécessaire des intérêts de classes³.

- La conception du salaire minimum selon D. RICARDO:

David RICARDO considère le travail comme une marchandise. Il lui confère un prix naturel et un prix courant. "Le prix naturel du travail est celui qui fournit aux ouvriers les moyens de subsister et de perpétuer leur espèce sans accroissement ni diminution. Le prix naturel dépend donc du prix des subsistances et de celui des choses nécessaires ou utiles à l'entretien de l'ouvrier et de sa famille. Une hausse dans le prix de ces objets fera hausser le prix naturel, lequel baissera par la baisse des prix"⁴. En d'autres termes le "salaire naturel" se réfère à un minimum physiologique "qui est juste suffisant pour maintenir intacte la force de travail"⁵.

Le prix courant du travail représente le niveau qui se fixe actuellement sur le marché et qui est déterminé par les forces de l'offre et de la demande. "Le prix courant du travail est le prix que reçoit l'ouvrier d'après les rapports de l'offre et de la demande, le travail étant cher quand la main d'œuvre est rare, et à bon marché lorsqu'elle abonde"⁶. Les variations dans le prix courant du travail sont momentanées car le prix courant tend constamment vers le prix naturel "Le salaire naturel est le niveau du salaire vers lequel le salaire courant ou salaire du marché tend en longue période. C'est un salaire de subsistance, Juste suffisant pour l'entretien de la population laborieuse"⁷. Lorsque le prix courant du travail est au dessus du prix naturel du travail (l'ouvrier assure largement l'entretien de sa force de travail ainsi que celle de sa famille), la condition des ouvriers s'améliore, l'offre de main d'œuvre augmente, le salaire redescend au niveau de son taux naturel. Lorsque le prix courant du travail est en dessous de son taux naturel (l'ouvrier ne peut assurer ni l'entretien de sa force de travail ni celle de sa famille) l'offre de main d'œuvre diminue, la demande de main d'œuvre de la part des entrepreneurs augmente, le salaire rejoint son taux naturel. RICARDO

raisonne sur le salaire réel mesuré par la quantité de marchandises que l'ouvrier peut acheter et non sur le salaire nominal mesuré par la quantité d'argent que l'ouvrier reçoit. Pour RICARDO les salaires tendent vers le minimum physiologique. Il s'appuie sur le principe de population de Malthus et la loi du développement du machinisme pour confirmer le mécanisme de la baisse tendancielle du salaire vers le minimum physiologique. "Dans la marche naturelle des sociétés, les salaires tendront à baisser tant qu'ils seront réglés par l'offre et la demande car le nombre des ouvriers continuera à s'accroître dans une progression un peu plus rapide que celle de la demande... et cette baisse continuera jusqu'à ce que le capital devienne stationnaire"⁸. Pour RICARDO le salaire doit être laissé au libre jeu de l'offre et de la demande de travail en dehors de toute intervention étatique. "Ainsi que tout autre contrat, les salaires doivent être livrés à la concurrence franche et libre du marché et n'être jamais entravés par l'intervention du législateur"⁹. Par ailleurs, le salaire est pour Smith l'expression d'un rapport d'échange entre le capital et le travail". ... et partout on entend, par salaires du travail, ce qu'ils sont communément quand l'ouvrier et le propriétaire du capital qui lui donne de l'emploi sont deux personnes distinctes"¹⁰. "Malgré l'ambiguïté de la pensée de Smith en beaucoup de points (sa distinction entre société primitive et société avancée en l'occurrence)" il a pu voir que les salaires se forment en longue période par négociation entre maîtres et ouvriers"¹¹. "Mais quoique les maîtres aient presque toujours nécessairement l'avantage dans leurs querelles avec leurs ouvriers, cependant il y a un certain taux au dessous duquel, il est impossible de réduire pour un temps un peu considérable, les salaires ordinaires même de la plus basse espèce de travail"¹².

Cette vision du salaire en tant que résultat d'un rapport de forces, n'empêche pas Smith de voir que "les salaires ne peuvent descendre au dessous d'un certain niveau, appelé "salaire de subsistance ou 'salaire naturel". Ce dernier correspond à une norme biologique qui évolue avec le temps et varie selon les régions et les cultures nationales"¹³. "Il faut de toute nécessité qu'un homme vive de son travail et que son salaire suffise au moins à sa subsistance, il faut même quelque chose de plus dans la plupart des circonstances, autrement, il

serait impossible au travailleur d'élever une famille et alors la race de ces ouvriers ne pourrait pas durer au delà de la première génération"¹⁴.

- La conception du salaire minimum selon K. MARX:

Karl MARX critique les penseurs classiques. Le travail n'est pas une marchandise. Le travailleur ne vend pas son travail mais sa force de travail "Sous ce nom, il faut comprendre l'ensemble des facultés physiques et intellectuelles qui existent dans le corps de l'homme, dans sa personnalité vivante et qu'il doit mettre en mouvement pour produire des choses utiles"¹⁵.

MARX distingue entre travail et force de travail. "L'usage ou l'emploi de la force de travail, c'est le travail"¹⁶.

"... La valeur d'usage que l'ouvrier fournit au capitaliste, ce n'est pas en réalité sa force de travail, mais l'usage de cette force, sa fonction, le travail"¹⁷. Comme toute marchandise, la force de travail a une valeur d'usage qui fait d'elle une marchandise spécifique, une valeur d'échange et une valeur. La valeur d'usage de la force de travail consiste dans sa consommation, son utilisation dans le procès de production capitaliste. La valeur d'échange de la force de travail n'est rien d'autre que le salaire que reçoit l'ouvrier en contrepartie de la location de sa force de travail pendant une durée déterminée (heure, jour, semaine, mois...), c'est son prix.

La valeur de la force de travail est déterminée comme la valeur de toute marchandise par la quantité de travail nécessaire à sa production et à sa reproduction."Il faut maintenant examiner de plus près la force de travail. Cette marchandise, de même que toute autre, possède une valeur comment la détermine-t-on ? Par le temps de travail nécessaire à sa production"¹⁸. Le temps de travail nécessaire à la production de la force de travail se résout dans le temps de travail nécessaire à la production des moyens de subsistances nécessaires à l'ouvrier pour vivre et se reproduire." On voit que la force de travail est déterminée par la valeur des objets de première nécessité qu'il faut pour produire, développer, conserver et perpétuer la force de travail"¹⁹.

Quatre éléments sont nécessaires à l'ouvrier pour qu'il puisse vivre normalement.- Les besoins physiologiques, les besoins de la famille, les dépenses d'éducation, le milieu historique et le niveau civilisationnel. Dès que le prix de la force de travail devient inférieur à la valeur de celle-ci, les conditions de vie de l'ouvrier deviennent difficiles et vont jusqu'à empirer. La somme d'argent que perçoit l'ouvrier du jour, de la semaine, le montant de son salaire nominal²⁰ lui suffit à peine à l'achat des marchandises physiologiquement indispensables à l'entretien normal de sa force de travail. Pour MARX il est à son minimum «Le prix de la force de travail atteint son minimum lorsqu'il est réduit à la valeur des moyens de subsistance physiologiquement indispensables, c'est à dire à la valeur d'une somme de marchandises qui ne pourrait être moindre sans exposer la vie même du travailleur. Quand il tombe à ce minimum, le prix est descendu au dessous de la valeur de la force de travail qui alors ne fait plus que végéter"²¹. Lorsque le prix de la force de travail (PFT) dépasse la valeur de la force de travail (VFT), les conditions de vie de l'ouvrier s'améliorent. La somme d'argent qu'il perçoit lui permet d'acheter les marchandises qui lui sont nécessaires. Mais pour MARX cette situation ($PFT > VFT$) est rare.

L'objectif du capitaliste étant la recherche effrénée du profit, il tentera d'acquérir la force de travail à un prix inférieur à sa valeur. L'analyse des fluctuations du prix courant de la force de travail autour de la valeur permet de voir clairement que dans sa course effrénée pour l'augmentation de son profit, le capitaliste cherche à acheter la force de travail à un prix minimum, un prix inférieur à sa valeur. "Le minimum de salaire, c'est à dire la somme des moyens d'existence qu'il faut à l'ouvrier pour vivre en ouvrier, tel est le prix moyen auquel le travail salarié s'achète. Par conséquent ce que l'ouvrier s'approprié par son labeur est tout juste ce qui lui est nécessaire pour entretenir sa maigre existence et pour la reproduire"²². Le retour du prix de marché de la force de travail au niveau minimum s'explique par l'existence d'une armée industrielle de réserve, d'un excès de l'offre de travail sur la demande.

1-2) La Conception du salaire minimum

selon les Néoclassiques & M. FRIEDMAN:

La vision de l'école néoclassique traditionnelle* est composée de plusieurs courants qui ont une vision commune sur le salaire minimum, où les mécanismes du marché aboutissent à la fixation d'un salaire réel d'équilibre²³. Alors la définition du chômage naturel donnée par Milton FRIEDMAN** (pour la théorie néolibérale) reste le point de départ des théories modernes du chômage d'équilibre²⁴.

- Le salaire minimum dans la conception néoclassique traditionnelle (théorie microéconomique):

Selon la conception traditionnelle, le salaire est considéré comme la rémunération du facteur travail. Le salaire ou le prix du facteur travail est déterminé par la confrontation de l'offre globale et de la demande globale de travail. Il s'agit d'une vision du salaire à court terme (A court terme, seul le facteur travail change, le facteur capital reste constant) et en équilibre partiel (le prix de chaque bien, service, facteur de production est déterminé sur son propre marché, celui du salaire par exemple sur le marché du travail). La vision du salaire chez les néo-classiques traditionnels n'est valable qu'en présence des principales hypothèses d'un marché de concurrence pure et parfaite, marché du travail soumis aux conditions de la libre concurrence qui

* L'Ecole néoclassique, née dans les années 1870, regroupe plusieurs économistes rattachés au courant marginaliste. Ses théories se basent sur les notions d'utilité marginale et d'équilibre du marché.

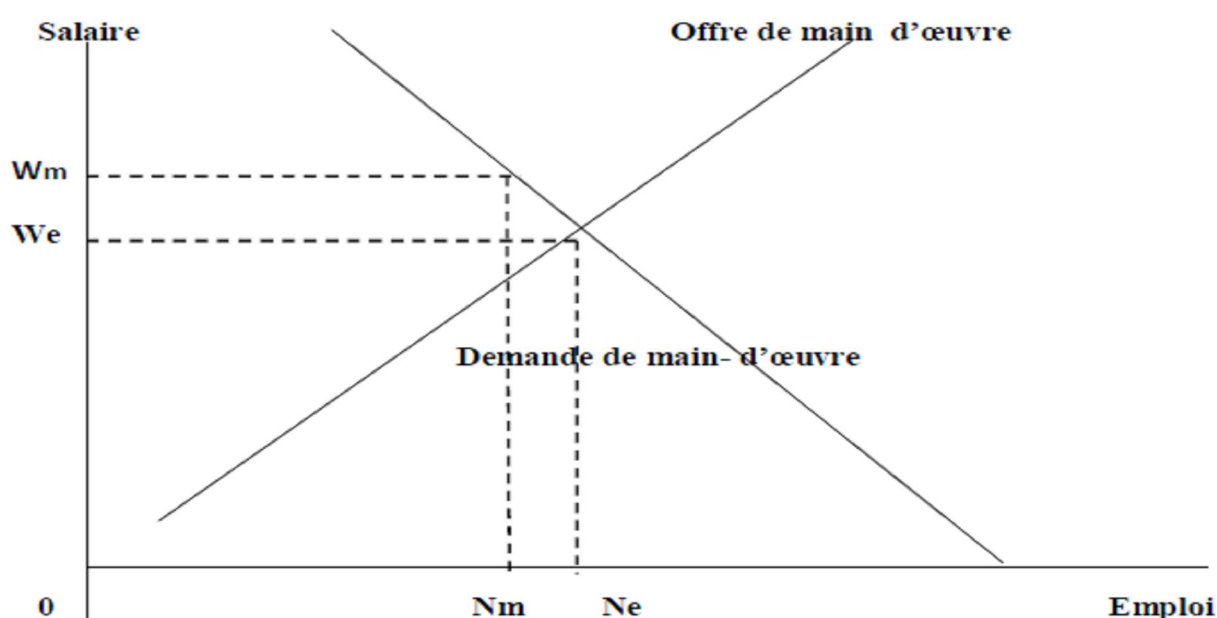
** Économiste américain (1912-2006), considéré comme l'un des plus influents du 20e siècle. Il obtient le prix de Nobel d'économie en 1976 pour ses travaux sur «l'analyse de la consommation, l'histoire monétaire et la démonstration de la complexité des politiques de stabilisation».

sont la transparence, la fluidité, l'homogénéité et l'atomicité du facteur travail.

La rencontre des deux courbes d'offre de travail et de demande de travail se croisent en un point géométrique unique. Ce point détermine le salaire et la quantité de travail d'équilibre. Le salaire minimum est alors introduit comme un salaire plancher au dessous duquel il est impossible de rémunérer un travailleur.

Un salaire minimum, W_m , supérieur au niveau d'équilibre du marché, W_e réduit l'emploi des travailleurs les moins qualifiés, les moins expérimentés, c'est-à-dire, les moins productifs et entraîne des pertes d'emploi correspondant à $N_e - N_m$. L'équilibre du travail est suspendu provoquant un chômage où les travailleurs cherchent activement de l'emploi sans le trouver: voir figure ci-dessous.

Figure - Salaire minimum et emploi sur un marché concurrentiel



:Source *Salaire minimum et emploi: Etat de la controverse, Perspectives de l'emploi de l'OCDE, in problèmes économiques n° 2594, 1998.*

- La conception du salaire minimum selon M. FRIEDMAN:

Milton FRIEDMAN, principal représentant du courant néolibéral avance son point de vue sur la question du salaire minimum dans son livre²¹ au chapitre onze, intitulé «La politique sociale»²⁵. Il critique dans un premier temps la politique sociale de façon générale: la sécurité sociale, les logements publics, les lois sur les salaires minimaux, le soutien des prix agricoles, les soins médicaux destinés à certains groupes, les programmes d'aide sociale etc. En fait, il vise les politiques économiques interventionnistes préconisées par John Maynard KEYNES*.

D'après Milton FRIEDMAN, les lois sur les salaires minimaux sont à l'origine de l'accroissement du chômage et ne contribuent nullement à la lutte contre la pauvreté mais ont pour effet d'accroître celle-ci... Le salaire minimal a pour effet de rendre le chômage plus important qu'il ne le serait autrement dans la mesure où de faibles salaires sont effectivement un signe de pauvreté, les gens que l'on voue ainsi au chômage sont précisément ceux qui peuvent le moins se permettre de renoncer au revenu qui leur était auparavant assuré, aussi mince que celui ci puisse paraître aux gens qui votent en faveur du salaire minimal»²⁶. Le salaire minimum se trouve être à l'origine de ce qu'il qualifie de «chômage naturel». Il plaide en faveur de sa suppression et propose de laisser fonctionner les lois du marché. Le chômage «naturel» est un concept qu'il introduit pour désigner le taux en dessous duquel les rigidités du système économique empêchent le salaire de descendre. Selon les partisans de la suppression, la suppression du salaire minimum donnerait plus de souplesse, et de flexibilité aux relations de travail et participerait à résorber le chômage, surtout le chômage des jeunes travailleurs.

* *Économiste britannique (1883-1946), considéré comme le fondateur de la macroéconomie keynésienne.*

Les incidences économiques du salaire minimum constituent donc un sujet qui dépasse le simple débat économique. Il n'est dès lors pas étonnant que la montée du chômage remette périodiquement le SMIC sur le devant de la scène, un nombre non négligeable d'experts économiques et de responsables industriels préconisent la suppression des mesures de fixation des salaires minima, voire une moindre progression de ce dernier»²⁷.

2) Réglementation internationale du salaire minimum:

D'après l'ouvrage de Gérald STARR²⁸. Les premières définitions sérieuses du salaire, et spécialement du salaire minimum, devaient attendre les conséquences de la plus grande révolution industrielle du dix huitième siècle, l'avènement du marxisme et le développement du syndicalisme puis, au début du vingtième siècle, la création du Bureau International du Travail*. Ceci, dans le cadre de la prévention et de la solution des conflits du travail. Le but étant de lutter contre l'exploitation de la main d'œuvre moyennant le paiement de salaires de misère (sweating system). Cette première expérience va susciter l'intérêt d'autres pays qui mus par de semblables préoccupations (protéger les travailleurs contre les risques d'exploitation), vont s'engager rapidement dans la même voie**.

* Ce dernier a souligné dans ses études que c'est en nouvelle Zélande (1894) et en Australie (1896) que furent adoptées les premières mesures de réglementation des salaires minima.

** Au Royaume-Uni, après une étude attentive de ce qui a été fait en Australie, le parlement adopta en 1909, des dispositions sur les salaires minima. Dans les autres pays d'Europe, les mesures qui avaient été prises à l'époque n'avaient qu'une portée limitée. Il ne s'agissait en principe que de fixer des salaires minima pour le travail à domicile. Des dispositions législatives furent adoptées en France (1915), en Norvège (1918), en Argentine (1918), ex-Tchécoslovaquie (1919), Espagne (1926), au Pérou (1937). Aux Etats-Unis, ce sont les femmes et les enfants que les premières dispositions législatives sur les salaires minima tendaient à protéger (1912 et 1913). Au Canada (entre 1917 et 1920), sept des neuf provinces adoptèrent des dispositions sur les salaires minima, qui pour la plupart s'appliquaient exclusivement aux travailleuses.

2-1) Fonctions, méthodes et critères de fixation:

Des mesures de réglementation furent prises assez tôt dans divers pays en voie de développement. Là aussi ce sont le plus souvent des catégories de travailleurs jugées particulièrement vulnérables qui étaient visées. C'est ainsi qu'au SRI LANKA (1927), une ordonnance établit des salaires minima pour la main d'œuvre indienne employée dans les plantations de thé. Dans plusieurs colonies d'Afrique, des mesures furent prises au lendemain de la première guerre mondiale pour prévenir les abus dans l'emploi de la main d'œuvre indigène en régime de travail forcé. Les pays d'Amérique Latine se sont préoccupés très tôt de l'établissement de salaires minima: Argentine (1918), Mexique (1917). D'autres pays d'Amérique Latine instituèrent vers la même époque, par la voie législative, des systèmes de salaires minima non moins ambitieux dans leur but et leur champ d'application (Costa Rica et Cuba 1934, Brésil 1938). Jusqu'au début de la seconde guerre mondiale, la fixation des salaires minima est restée dans l'ensemble, que ce soit dans les pays industrialisés ou dans les pays en voie de développement, un instrument de politique sociale de portée limitée. Aussi, à la veille de la seconde guerre mondiale, nombreux étaient les pays qui n'avaient pas encore inscrit dans leur législation le principe de fixation du salaire minimum.

- Fonctions et champ d'application:

Malgré leurs similitudes, les systèmes de fixation des salaires minima peuvent avoir, selon les pays, des fonctions très différentes dans la détermination générale des rémunérations²⁹:

- ce dernier sert d'instrument de mesure pour le calcul des diverses prestations sociales (allocations familiales, primes et indemnités...);
- il est également utilisé comme instrument de référence en matière de calcul des prélèvements obligatoires (impôts, cotisations sociales etc);
- le minimum garanti est une donnée de base pour la détermination du seuil en dessous duquel les personnes physiques sont exonérées de l'impôt sur le revenu;

- et enfin, le salaire minimum est utilisé comme instrument de régulation et d'intervention économique (politique des salaires, politique de l'emploi).

- Méthodes de fixation:

Les méthodes utilisées pour la fixation des salaires minima et la détermination des catégories de salariés qu'il convient de protéger présentent selon les pays une grande diversité, qui s'explique elle-même par la diversité des conditions nationales: taille du pays, stade de développement, organisation des relations professionnelles, procédures traditionnelles de décision dans les questions d'intérêt public. La recommandation 135 de l'Organisation Internationale du Travail stipule qu'il pourra être procédé à la fixation des salaires minima par³⁰:

- la loi;
- les décisions de l'autorité compétente, assorties ou non d'une disposition prévoyant expressément qu'il sera tenu compte de recommandations formulées par d'autres organismes;
- des décisions prises par des commissions des salaires ou des conseils de salaires;
- des décisions des tribunaux de prud'hommes ou d'autres tribunaux de travail;
- et des décisions donnant force de loi à des dispositions de conventions collectives.

Toutefois, les différentes modalités de fixation du salaire minimum peuvent se regrouper en deux grandes familles: les procédures étatiques, et les procédures associatives ou mixtes.

- Critères de fixation:

Lors de la détermination des niveaux des salaires minima, il devrait notamment être tenu compte des critères suivants: les besoins des travailleurs et de leurs familles, le niveau général des salaires dans le pays, le coût de la vie et ses fluctuations, les prestations sociales, les niveaux de vie comparés

d'autres groupes sociaux, les facteurs d'ordre économique, y compris les exigences du développement économique, la productivité et l'intérêt qu'il y a à atteindre et à maintenir un haut niveau d'emploi.

Nous avons choisi de traiter des trois critères suivants: Les besoins des travailleurs, de la capacité de paiement des entreprises, des exigences du développement économique³¹.

- Besoins des travailleurs:

Dans de nombreux pays, la notion de salaire minimum s'est trouvée dès l'origine étroitement liée à celle de minimum vital. Plusieurs constitutions et de nombreux textes législatifs disposent que le salaire minimum doit assurer au travailleur un certain niveau de vie («minimum» ou «convenable»), dont ils font le principal critère de fixation de ce salaire. Les besoins des travailleurs occupent une grande place dans les discussions qui peuvent s'engager sur le montant des minima. Les Organes de fixation des salaires se sont occupés, notamment dans les pays en voie de développement ayant un système d'application très large, à déterminer (quantitativement et qualitativement) la gamme des biens et des services indispensables pour pourvoir aux besoins du travailleur, à en calculer le coût et à établir ainsi le revenu dont le travailleur devrait disposer. Les besoins alimentaires sont considérés comme les moins difficiles à définir. Pourtant, là déjà les problèmes se posent. Les estimations des experts varient. Ces estimations portent sur les besoins «normaux»; en fait, un peu partout dans le monde beaucoup d'individus doivent se contenter pour survivre d'une alimentation qui est loin de répondre aux normes fixées. Les besoins diffèrent aussi d'un individu à l'autre, selon la constitution, l'activité, le milieu³².

Pour les besoins non alimentaires, les difficultés sont plus grandes encore. Il faut envisager, à côté des besoins élémentaires de subsistance, les besoins sociaux. Pour les besoins élémentaires de subsistance, on rencontre tous les problèmes que pose la dépense minimum à prévoir pour le logement, l'habillement, les transports, la santé. La notion de besoins sociaux se rattache à celle de dignité car le manque de ressources ne doit pas obliger une famille à vivre d'une façon qui l'isole des autres familles du même groupe social et

qui l'empêche d'user des biens de la collectivité. En admettant que l'on parvienne à définir les besoins minima, il faut encore déterminer pour qui il convient de calculer ces besoins en vue de la fixation des salaires. Le travailleur de référence peut-être soit un célibataire, soit un chef de famille. Dans le second cas (il semble que ce soit la situation couramment envisagée), il importe de déterminer la composition de la famille. On peut définir la famille représentative ou «idéale» (par exemple un homme, une femme et deux ou trois enfants) ou utiliser la mesure de la statistique de la famille moyenne ou typique, mesure qui peut-être calculée soit pour l'ensemble des travailleurs, soit pour les seuls travailleurs touchés par les dispositions sur les salaires minima.

- Capacité de paiement des entreprises:

La notion de «capacité de paiement» n'est pas en elle-même une notion précise et peut être interprétée de plusieurs façons, en fonction des divers moyens par lesquels les entreprises peuvent faire face à une hausse des salaires minima: accroissement de la productivité, réduction des coûts non liés à la main d'œuvre, diminution des bénéfices, augmentation des prix, réduction de la production, compression des effectifs. La capacité de paiement des entreprises peut être jugée à leur aptitude à absorber une hausse des salaires sans enregistrer une hausse du coût de la main d'œuvre ou sans augmenter leurs prix. En fait, ce dont on se préoccupe surtout, pour la fixation des salaires minima, c'est de ne pas provoquer de réduction de l'emploi ni de fermetures d'entreprises. Dans d'autres cas, on tient compte de l'ensemble des moyens dont disposent les entreprises pour faire face à une hausse des salaires, c'est-à-dire que l'on entend prendre en considération toutes les répercussions économiques d'une augmentation du coût de la main d'œuvre. La tendance dominante est à l'établissement de taux de salaires uniformes. Ce qui permet d'éviter de fixer toute une gamme de taux variables en fonction des possibilités économiques des entreprises. Dans beaucoup de pays, le système ne comporte qu'un taux minimum ou deux taux, l'un pour les villes, l'autre pour les zones rurales. Ce n'est que dans quelques pays en voie de développement que la taille de l'entreprise (mesurée à l'effectif du

personnel ou au montant du capital) entre en ligne de compte comme critère d'assujettissement ou de non-assujettissement au système ou pour la fixation de taux réduits³³.

- Les exigences du développement économique:

Il s'agit d'un critère très général, qui englobe toutes les répercussions que la fixation des salaires minima peut avoir sur l'ensemble de l'économie-sur la croissance, la stabilité économique, l'emploi et le chômage notamment. En pratique, les exigences du développement économique pèsent d'un poids plus ou moins grand selon la portée du système des salaires minima. Plus le nombre des salariés visés est grand, plus l'influence des taux minima sur le niveau général des rémunérations est forte, plus il importe de prêter attention aux objectifs de développement économique. Lorsque le système sert uniquement à protéger certaines catégories de travailleurs particulièrement exposées, à établir des rémunérations «équitables» dans un petit nombre de branches d'activité ou à instituer un plancher de rémunération, c'est essentiellement sur la structure des salaires que l'on cherche à agir. La fixation des taux minima n'a pas d'influence profonde sur le niveau général des salaires; celui-ci sert sans doute de principal élément de référence, mais il reste déterminé avant tout par les jeux des forces du marché, la négociation collective et la politique des revenus. Il n'y a pas lieu d'envisager les répercussions d'une hausse du niveau général des salaires: cela ne ferait qu'embrouiller les choses. Au contraire, lorsque la fixation des salaires minima est un instrument de la politique macro-économique, que l'objectif est d'agir sur le mouvement général des salaires, il est indispensable de prendre en compte les effets que les mesures envisagées pourront avoir sur l'ensemble de l'économie. Il n'est toujours pas aisé de déterminer quel poids accorder aux exigences du développement économique. Dans de nombreux pays, il est difficile de dire dans quelle mesure la fixation des salaires minima ne touche que certaines catégories de travailleurs ou certains secteurs, dans quelle mesure elle influe au contraire, directement ou indirectement, sur la plupart des rémunérations. Il est rare qu'on puisse distinguer nettement les cas où la fixation de taux d'application générale sert uniquement à établir un

plancher de rémunérations et ceux où elle tend à provoquer un relèvement de l'ensemble des rémunérations. Les autorités compétentes tiennent souvent à connaître d'une façon aussi complète que possible les effets, directs ou indirects, que la fixation des salaires minima a sur le niveau des salaires effectivement payés, afin de se faire une idée de l'impact que leurs décisions pourraient avoir sur l'économie³⁴.

2-2) Effets économiques de la fixation:

Les éléments à prendre en considération pour évaluer l'impact des mesures de fixation des salaires minima sont divers et difficiles à regrouper. Il est possible cependant, de dégager certaines questions générales comme par exemple: Quelle est l'incidence de ces mesures sur les salaires courants et donc sur le coût de la main d'œuvre? - Quelles sont les répercussions de l'augmentation du coût de la main d'œuvre sur l'emploi?³⁵.

"... On peut observer qu'en France et en d'autres pays, le salaire minimum est passé par trois étapes: dans une première étape que l'on pourrait appeler celle du salaire minimum de subsistance au XIXème siècle, on observait, en l'absence de ressources et aussi de réglementation suffisante, une tendance des salaires moyens à se confondre avec les salaires minima et une tendance des salaires minima à se limiter au simple financement de la subsistance des salariés ou, selon l'analyse classique et marxiste du coût de production et de reproduction de l'homme. Dans une seconde étape, pendant la première moitié du XXème siècle, celle des salaires minima spécifiques. L'intervention des pouvoirs publics est effective mais limitée à la protection exceptionnelle de certaines catégories particulièrement vulnérables en raison d'un risque élevée de sous rémunération. Enfin, dans une dernière étape, à compter de 1950, à quelques exceptions près, un régime de salaire minimum généralisé ou interprofessionnel et national"³⁶.

- Effets sur les autres salaires:

L'incidence de l'établissement de salaires minima sur les salaires courants n'est pas évidente. Elle dépend en partie du champ d'application du système et de la nature des taux fixés. Il est souvent difficile de déterminer le nombre de travailleurs touchés, par exemple quand les taux ne sont établis que pour certaines branches d'activités, quand de nombreuses exceptions sont prévues, ou encore quand il s'agit d'un système complexe de taux par catégorie professionnelle. L'impact dépend aussi du niveau auquel les salaires minima sont fixés par rapport aux salaires qui ont cours. Pour estimer ce qu'il en coûte de porter au montant minimum établi les salaires qui y sont inférieurs, il faut disposer de données détaillées sur la répartition de la population salariée selon le niveau de salaire, données qui sont moins courantes que les chiffres des salaires ou des gains moyens. A côté des effets directs de la fixation de taux minima sur les salaires du bas de l'échelle, il faut tenir compte des effets sur les salaires plus élevés, conséquences des pressions qui s'exercent pour le rétablissement des rapports de rémunération antérieurs. Il s'agit d'estimer l'accroissement du coût de la main d'œuvre qui en résulte en déterminant l'importance et le délai d'apparition de ces effets. Il faut aussi rappeler qu'il n'est généralement pas possible d'assurer parfaitement l'exécution des dispositions adoptées. Il faut tenir compte que l'application des taux minima sera plus ou moins large en fonction de l'efficacité de l'inspection, de la sévérité des sanctions et du niveau des taux (plus ceux-ci sont hauts par rapport aux salaires qui ont cours, plus les problèmes d'application risquent d'être grands)³⁷.

- Effets sur l'emploi:

Selon l'analyse traditionnelle, un relèvement des taux minima de rémunération entraînant une hausse sensible des salaires dans une branche d'activité devrait provoquer, toutes choses égales par ailleurs, une diminution de l'emploi, laquelle peut se manifester soit par la disparition d'emplois existants, soit par la moindre expansion de l'emploi. Les mécanismes de cette

diminution seraient les suivants (plusieurs peuvent jouer en même temps):- adoption de mesures tendant à réduire les besoins de main d'œuvre,- remplacement de la main d'œuvre peu productive par de la main d'œuvre plus productive (mais moins nombreuse) ou par des machines,- chute de la demande provoquée par l'augmentation du prix des biens ou des services produits,- ralentissement des créations d'entreprises en raison de la baisse des profits; cessation d'activité³⁸.

Il n'est pas évident que la hausse des salaires minima doive toujours entraîner une diminution de l'emploi. La théorie économique, qui prédit en principe une telle diminution, part de certaines hypothèses. Si ces dernières ne sont pas vérifiées dans les faits, les conséquences sont beaucoup moins nettes.

L'hypothèse «toutes choses égales par ailleurs» implique par exemple que le relèvement des salaires minima ne devrait provoquer un recul de l'emploi que dans la mesure où il serait plus important que le mouvement général des salaires et des prix. Il faut prendre en considération le rapport entre le niveau de rémunération et la productivité, notamment en ce qui concerne les salariés de la catégorie la plus basse des rémunérations dans les pays en voie de développement. On peut s'attendre qu'un relèvement des très bas salaires provoque une élévation de la productivité, par les mesures qu'il entraînera du côté de la gestion ou par les effets positifs qu'il aura sur la main d'œuvre: Réduction de la rotation du personnel, réduction du nombre des conflits, amélioration de l'alimentation des travailleurs et de leur état de santé avec les conséquences qui en découlent: recul des affections débilitantes, de la maladie et des accidents dus à la fatigue, qui sont des causes d'absences, amélioration de la capacité de travail, de l'état d'esprit et du zèle des travailleurs. Si le relèvement des salaires s'accompagne d'un accroissement sensible de la productivité du travail, il est concevable que les coûts n'augmentent pas mais qu'ils baissent dans une proportion telle qu'il n'y ait pas de réduction de l'emploi³⁹. La hausse des salaires minima ne devrait pas non plus entraîner nécessairement un recul de l'emploi dans le cas où certains salaires auraient été maintenus à un niveau anormalement bas du fait de la position très faible dans laquelle les travailleurs se seraient trouvés, pour une raison ou pour une autre: mauvaise connaissance des possibilités d'emploi;

absence de toute incitation pouvant conduire les employeurs, pour recruter la main d'œuvre dont ils avaient besoin, à relever les salaires quel que fût le salaire; nécessité économique, pouvant empêcher les travailleurs de quitter leur emploi; autres obstacles à la mobilité. Il importe enfin d'évaluer les effets d'un relèvement des salaires sur le volume total de l'emploi, et non pas seulement dans telle ou telle branche d'activité. Il est concevable, par exemple, qu'une hausse des salaires dans un secteur à forte intensité de capital puisse, dans certaines conditions, entraîner une augmentation du volume total de l'emploi, en entraînant un déplacement de la production vers les secteurs à plus forte intensité de main-d'œuvre et en y provoquant une expansion de l'emploi qui fasse plus que compenser la réduction dans le premier secteur⁴⁰.

Conclusion:

La vision classique et marxiste du salaire s'est traduite sur le terrain ou sur le plan pratique ou encore celui de la politique économique par l'institution d'un Salaire Minimum Garanti (SMIG) dès la moitié du 20ème siècle dans la plupart des pays capitalistes. Le minimum vital ou salaire minimum obtenu grâce aux luttes et revendications ouvrières est établi sur la base d'un budget type qui représente les dépenses moyennes d'une famille composée de 5 ou 7 personnes (la taille du ménage diffère selon le pays et selon les périodes historiques).

L'apport théorique et conceptuel de l'école marxiste et de l'Ecole classique apparaît à travers le rôle et les fonctions nombreuses qui sont associés au salaire minimum dans les économies contemporaines, et aussi son rôle en tant qu'instrument de politique économique et donc de régulation économique. - Les théories libérales et néolibérales sont rappelées dans les textes du BIT et servent de soubassement théorique pour répondre à la deuxième partie de la problématique puisqu'elles posent les problèmes des effets de l'augmentation du salaire minimum sur les coûts de l'entreprise et par voie de conséquence sur l'emploi et le chômage (Ces théories sont désignées par le BIT de conception traditionnelle). Pour un grand nombre de partisans du courant libéral et néolibéral, la seule question qui semble fondamentale est le problème du chômage que provoquerait une augmentation du salaire minimum.

Références & Bibliographie:

- 1 Alain ALCOUFFE & Jean-Michel PLASSARD (2011), «Salaire et efficience: Les théories économiques des hauts salaires», Presses universitaires François-Rabelais, Tours (France), 2011, pp. 91-106, consulté le 15/10/2022, <https://books.openedition.org/pufr/17571>
- 2 Agnès BENASSY-QUERE, Benoît COEURE, Pierre JACQUET & Jean PISANI-FERRY (2014), «Politique économique», De Boeck (3^e édition), Bruxelles, p. 31.
- 3 Mathieu-Joffre LAINE (2017), «David RICARDO, Karl MARX et l'antagonisme nécessaire des intérêts de classe», consulté le 15/02/2022, <https://corpus.ulaval.ca/jspui/handle/20.500.11794/27601>
- 4 David RICARDO (1970), «Principes de l'économie politique et de l'Impôt», Calmann Levy et Cie, Paris, p. 67.
- 5 Jacques LECAILLON (1965), «Analyse économique et répartition du revenu national», Cujas, Paris, p.16.
- 6 David RICARDO (1970), op. cit., p. 68.
- 7 Jacques LECAILLON, op. cit., p.16
- 8 David RICARDO (1970), op. cit., p. 72
- 9 David RICARDO (1970), op. cit., p. 76.
- 10 Adam SMITH (1958), «Recherches sur la nature et les causes de la Richesse des Nations», Editions Genin, Paris, p. 90, https://cras31.info/IMG/pdf/adam_smith_recherches_sur_la_nature.pdf
- 11 Bénédicte REYNAUD (1994), «Les théories du salaire, Editions La découverte, Paris, p. 6.
- 12 Adam SMITH, op. cit., p. 92.
- 13 Bénédicte REYNAUD, op. cit., p. 6.
- 14 Adam SMITH, op. cit., p. 92.
- 15 Karl MARX (1969), «Le Capital», Tome 1, Livre 1, Editions Garnier Flammarion, Paris, p. 130.
- 16 Karl MARX (1969), op. cit., p. 140.
- 17 Karl MARX (1969), op. cit., p. 339.
- 18 Karl MARX (1969), op. cit., p. 133.

- 19 Karl MARX (1978), «Salaires, prix et profit», Editions du Progrès, Moscou, p. 47.
- 20 Karl MARX, op. cit., p. 329.
- 21 Karl MARX, op. cit., p. 134.
- 22 Karl MARX & Friedrich ENGELS (1945), «Manifeste du parti communiste», traduit de l'allemand par Laura LAFARGUE, Editions sociales, Paris, p. 22,
<https://pandor.u-bourgogne.fr/pleade/functions/ead/detached/BMP/brb1072.pdf>
- 23 M. GOSSE (2016), «Fiche concept: La notion de salaire», Université d'Aix-Marseille, document ; n° 21, pp. 1-14,
https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/upload/docs/application/pdf/2016-05/2016_stage-rc2_fiche-salaire_veleve_mg-pf.pdf
- 24 Yannick L'HORTY & Florence THIBAUT (1997), «Le chômage d'équilibre, de quoi parlons nous?», Revue française d'économie, vol. 13, n° 04, pp. 51-81.
- 25 Milton FRIEDMAN (1971), «Capitalisme et Liberté», Editions Robert Laffont, Paris, p. 225.
- 26 Milton FRIEDMAN, op. cit., p. 225.
- 27 Nicolas SKOURIAS (1994), «Salaire minimum et emploi», Thèse de Doctorat ès Sciences Economiques, Faculté de droit, d'économie et des sciences, Université de Marseille.
- 28 Gérald STARR (1982), «La fixation des salaires minima», Bureau International du Travail, Genève, p. 2.
- 29 Gérald STARR, op. cit., p. 15.
- 30 François EYRAUD & Catherine SAJET (2005), «L'essentiel sur les salaires minimums dans le monde», La Documentation française, Paris, p. 21.
- 31 Bureau International du Travail (1969), «Salaires minima et développement économique», Editions la tribune de Genève, Genève, p. 66.
- 32 Bureau International du Travail, op. cit., p. 67.
- 33 Bureau International du Travail - Idem, p. 72.
- 34 Bureau International du Travail - Idem p. 83.
- 35 Gérald STARR, op. cit., p. 149.

36 Jean-Paul COURTHEOUX (1978), «Le salaire minimim», PUF, Paris.

37 Gérald STARR, op. cit., p. 151.

38 Gérald STARR, op. cit., p. 151.

39 Gérald STARR, op. cit., pp. 152-153.

40 Gérald STARR, op. cit., pp. 152-153.